



Accompagnement psycho-social

pour les réfugiés

et les bénéficiaires de la protection subsidiaire

C'est quoi ?

Un accompagnement psychosocial avec un psychologue rattaché au CMLG est proposé aux **réfugiés** et aux **bénéficiaires de la protection subsidiaire**, adultes, francophones ou non-francophones, sur une phase intermédiaire jusqu'à l'insertion dans le droit commun.

L'accompagnement porte sur l'épuisement psychosocial, le syndrome d'Ulysse et les traumatismes liés à la migration.

Pourquoi ?

Les enjeux de cet accompagnement sont :

- une meilleure intégration et autonomie dans la vie sociale
- la promotion en santé mentale
- la prévention de troubles psychiatriques
- la promotion d'un environnement familial plus sécurisant et bienveillant dans les relations parents-enfants, permettant la prévention des comportements à risque des enfants et adolescents en situation de migration



Comment saisir le **dispositif d'accompagnement psycho-social** pour les **réfugiés** ou les personnes bénéficiant de la **protection subsidiaire** ?

A) S'il y a un professionnel de santé (médecin, psychologue, infirmier) dans votre structure :

- Il repère chez le réfugié des items diagnostiques relevant du domaine psychologique¹ et vérifie que la personne est intéressée à rencontrer un professionnel psy.
- Il remplit une fiche de demande d'évaluation psychologique pour cette personne et l'envoie à l'adresse mail cmlg@rlg35.org.

B) S'il n'y a pas de médecin dans votre structure :

- Vous considérez qu'une évaluation psychologique conviendrait à la personne en question et celle-ci est intéressée à rencontrer un professionnel psy. Vous pouvez demander une première consultation médicale pour cette personne à l'adresse mail cmlg@rlg35.org, ou sur notre site web internet <http://rlg35.org>
- Un médecin du CMLG fera la première évaluation des items diagnostiques relevant du domaine psychologique.

Et après ?

Toutes les demandes sont étudiées au STAFF « médico-psy », qui décide de l'orientation au cas par cas. Ainsi, certaines personnes seront orientées vers les structures du droit commun (CMP, CHGR...); d'autres vers les médecins de ville; quelques-unes vers l'équipe mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) et d'autres finalement seront vues par le psychologue du Centre Louis Guilloux pour un accompagnement psycho-social adapté.

Dans tous les cas, un retour de la part de l'équipe sera fait au partenaire qui a porté la demande.

Renseignements

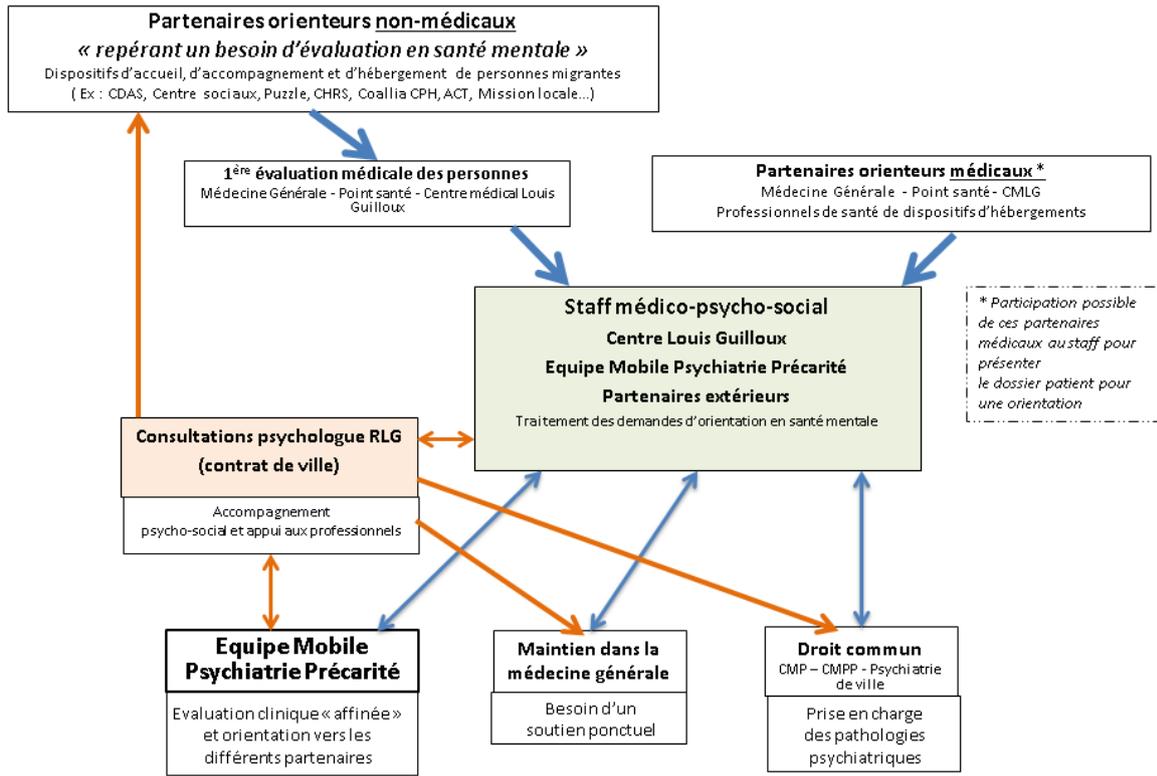
Miguel SIERRA
Psychologue
Lundi-Mercredi 9h-18h
Jeudi 9h-13h

Centre Médical Louis Guilloux
12ter Avenue de Pologne
35200 RENNES
02.99.32.47.36
m.sierra@rlg35.org

¹ Troubles du sommeil, troubles de l'humeur, troubles psychotiques, troubles psychoaffectifs, troubles psychosomatiques, difficultés psycho-sociales, stress, angoisse, psycho-traumatisme ou d'autres.



Schéma de partenariats santé mentale



Dernière actualisation : 10/04/2018